

Maladie de la variole du singe/Monkeypox

La CPAM 93 s'engage dans la vaccination contre le Monkeypox

Depuis le 8 juillet dernier, la Haute Autorité de Santé recommande la vaccination aux groupes de personnes les plus exposés au virus Monkeypox.

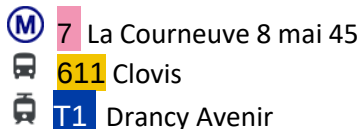
En Seine-Saint-Denis, un nouveau centre va ouvrir, et vient renforcer l'offre de vaccination disponible dans les hôpitaux Avicenne à Bobigny et A. Grégoire à Montreuil.

Le Centre d'Examens de Santé de la Cpm de Seine-Saint-Denis se lance dans le dispositif

Grâce à ses compétences et son expérience éprouvée lors de la vaccination contre la Covid, le Centre d'Examens de Santé (CES) de la Cpm 93 a été sollicité pour renforcer le dispositif départemental de vaccination préventive contre le Monkeypox.

Situé au 2 avenue de la Convention à Bobigny, le CES propose, à partir du 29 août, des créneaux de vaccination (de préférence sur prescription médicale) du lundi au samedi.

Accès :



Les rendez-vous peuvent être pris dès maintenant sur Doctolib.

Un partenariat a également été mis en place avec les associations locales (AIDES, Paris Sans Sida, l'Amicale du Nid 93, ...) pour faciliter la prise de rendez-vous.

Qui est concerné par cette vaccination ?

La vaccination est recommandée dans deux situations.

De manière préventive, chez les personnes les plus exposées au virus :

- Les hommes multipartenaires ayant des relations sexuelles avec des hommes (HSH) et les personnes trans rapportant des partenaires sexuels multiples ;
- Les personnes en situation de prostitution ;
- Les professionnels des lieux de consommation sexuelle, quel que soit le statut de ces lieux.

La vaccination est également recommandée en post-exposition, c'est-à-dire pour les personnes en situation de contact à risque avec une personne infectée.

Quel vaccin sera administré ?

Il s'agit du vaccin Imvanex.

Liens utiles :

Ameli : <https://www.ameli.fr/assure/sante/themes/variole-singe-monkeypox>

ARS : <https://www.iledefrance.ars.sante.fr/variole-du-singe-conseils-et-prise-en-charge-en-ile-de-france>

Santé publique France : <https://vaccination-info-service.fr/Les-maladies-et-leurs-vaccins/Variole-du-singe-Monkeypox>

À propos

La Caisse primaire d'assurance maladie de Seine-Saint-Denis fait partie de la branche Maladie de la Sécurité Sociale (4^e CPAM de France en nombre d'assurés sociaux).

Organisme de droit privé avec une mission de service public, elle protège 1,6 million de personnes (soit plus de 97 % de la population du département) et verse 3,5 milliards d'euros de prestations en moyenne par an.

La CPAM 93 gère les risques liés à la maladie, la maternité, l'invalidité, le décès, les accidents du travail et les maladies professionnelles. Au quotidien, ses équipes assurent l'affiliation, le remboursement des frais de santé, le versement des revenus de remplacement ainsi que l'organisation d'actions de prévention santé au bénéfice de la population couverte.

Contacter l'Assurance Maladie

- **Avec son compte personnel ameli** 24h/24, 7j/7 depuis un ordinateur, un smartphone ou une tablette.
- **Par mail** : depuis son compte ameli
- **36 46** du lundi au vendredi de 8h30 à 17h
Service gratuit + prix de l'appel
- **Par courrier** :
Assurance Maladie de Seine-Saint-Denis
CS 60300 - 93018 Bobigny Cedex

Contact presse de la CPAM 93

Estelle Claudé, responsable du service communication – estelle.claude@assurance-maladie.fr

Contact dédié à la presse, merci de ne pas communiquer ces coordonnées à vos lecteurs.